



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire

Le 17 décembre 2014

CR/372

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Sujet: **Base de données des radars océanographiques dans les bandes de fréquences comprises entre 3 et 50 MHz**

La Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) a attribué un certain nombre de bandes de fréquences entre 3 et 50 MHz au service de radiolocalisation, en vue de leur utilisation par les radars océanographiques conformément à la Résolution **612 (Rév.CMR-12)**.

En vertu de la Résolution **612 (Rév.CMR-12)**, les administrations devraient, notamment, coordonner l'exploitation de leurs radars océanographiques avec les autres administrations dont le territoire est situé en deçà des distances de séparation définies au point 6 du *décide* de ladite Résolution.

A la suite de l'examen post-conférence de l'utilisation des radars océanographiques conformément à la Résolution **612 (Rév.CMR-12)** au sein de différentes instances de l'UIT-R, il est apparu nécessaire de créer une base de données des radars océanographiques existants ou en projet. Il a été conclu que cette base de données pourrait considérablement faciliter la procédure de coordination des radars océanographiques, en améliorer la visibilité et favoriser la coopération internationale concernant leur utilisation.

Le Bureau des radiocommunications a créé cette base de données et a élaboré, après consultation de la Commission d'études 5 de l'UIT-R, les formats de notification ainsi qu'une page web spécialement consacrée à la base de données en question. Etant donné que les radars océanographiques peuvent également fonctionner dans des bandes autres que celles visées dans la Résolution **612 (Rév.CMR-12)**, cette base de données peut admettre tous les radars océanographiques, existants ou en projet, exploités dans les bandes comprises entre 3 et 50 MHz attribuées aux services de radiolocalisation à titre primaire ou secondaire.

On trouvera dans l'Annexe 1 les lignes directrices à suivre pour la notification au Bureau des renseignements concernant les radars océanographiques. Les éléments de données relatifs à la présentation d'informations par voie électronique sont décrits dans l'Annexe 2 et des exemples de formats de notification figurent dans l'Annexe 3.

Les administrations sont invitées à soumettre au Bureau les données pertinentes dans un format Excel ou ASCII, à l'adresse indiquée ci-dessous, et à prendre les mesures appropriées pour tenir les informations régulièrement à jour:

Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT
Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
Télécopie: +41 22 730 5785
Email: brmail@itu.int

En outre, les administrations sont encouragées à soumettre tous les éléments de données indiqués dans l'Annexe 2, afin de faciliter leur utilisation aux fins de la coordination. Cependant, en raison du statut informel de la base de données et du caractère sensible de certains éléments de données, la notification des renseignements pertinents est laissée à la discrétion des administrations concernées.

Le Bureau a établi une page web spéciale pour permettre la consultation de la base de données, à l'adresse suivante : http://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/fmd/Pages/res_612_or.aspx. L'accès à cette base de données est réservé aux utilisateurs TIES enregistrés.

Il convient de noter que cette base de données servira de référence pour la coordination et les activités de coopération et n'aura aucun statut réglementaire. Les administrations désireuses d'obtenir une reconnaissance internationale pour leurs radars océanographiques devront continuer de notifier les assignations de fréquence au Bureau, en vue de leur inscription dans le Fichier de référence international des fréquences, conformément à l'Article 11 du Règlement des radiocommunications.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin en ce qui concerne les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.



François Rancy
Directeur

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

ANNEXE 1

Lignes directrices à suivre pour la soumission des renseignements relatifs aux radars océanographiques

Lors de la préparation et de la soumission des données pertinentes destinées à figurer dans la base de données des radars océanographiques, les administrations sont invitées à se conformer aux règles suivantes:

- 1) Les données devraient être soumises dans le format Excel ou ASCII (jeu de caractères ISO-8859-1 (Latin-1), séparés par une virgule).
- 2) Lors de la première notification, pour tous les radars figurant dans le fichier soumis, le champ «Action Code» devrait contenir le caractère «A» (adjonction).
- 3) Lors des notifications ultérieures, lorsqu'une nouvelle entrée est introduite dans la base de données, le champ «Action Code» devrait contenir le caractère «A» (adjonction). Lorsqu'une entrée existante est supprimée, le champ «Action Code» devrait contenir le caractère «S» (suppression) et toutes les données relatives au radar supprimé devraient être notifiées afin d'identifier correctement l'entrée cible.
- 4) Pour modifier les caractéristiques d'une entrée dans la base de données, on utilise le principe du remplacement, c'est-à-dire qu'une administration devrait envoyer une suppression d'une entrée existante, suivie de l'adjonction de l'entrée avec les caractéristiques modifiées, dans le même fichier.
- 5) Le Bureau publiera les données telles qu'elles ont été reçues et ne procédera à aucune validation pour s'assurer qu'elles sont complètes et exactes, si ce n'est pour vérifier que la fréquence centrale se situe dans les bandes comprises entre 3 et 50 MHz attribuées au service de radiolocalisation.

Pour obtenir plus de précisions et des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter: brfmd@itu.int.

ANNEXE 2

Éléments de données pour la soumission électronique des informations se rapportant aux radars océanographiques

Nom du champ	Description du champ	Valeurs/unités admissibles	Longueur (maximale)	Observations
Int	Code d'action	«A» ou «S»	1	Notification destinée à: «A» – Ajouter à la base de données «S» – Supprimer de la base de données
Adm	Administration responsable de l'UIT	Symbole de l'administration notificatrice	3	Symbole de l'UIT désignant l'administration responsable du radar. 3 caractères au maximum. Référence: Préface à la BR IFIC - Services de Terre.
ctry	Zone géographique dans laquelle le radar est situé	Symbole de la zone géographique	3	Symbole de l'UIT désignant la zone géographique dans laquelle le radar est situé. 3 caractères au maximum. Référence: Préface à la BR IFIC - Services de Terre.
stn_type	Type de station	«TX», «RX» ou «TR»	2	Si le radar est utilisé en mode de transmission, entrer TX. Si le radar est utilisé en mode de réception, entrer RX. Si le radar est utilisé en mode monostatique, entrer TR. 2 caractères au maximum.
freq_assgn	Fréquence centrale	MHz	10	Fréquence centrale d'exploitation du radar. Valeur numérique, avec décimale. 10 caractères au maximum.
bdwidth_kHz	Largeur de bande	kHz	11	Largeur de bande d'émission, valeur numérique, avec décimale. 11 caractères au maximum.
eirp_dBW¹	p.i.r.e. ²	dBW	5	Puissance rayonnée. Valeur numérique, avec le signe + ou – et une décimale. 5 caractères au maximum.
emi_cls	Classe d'émission	Codes de l'UIT	5	Classe d'émission conformément à l'Appendice 1 du Règlement des radiocommunications. De 3 à 5 caractères.

¹ Cet élément de données ne doit être notifié que pour les radars d'émission et les radars monostatiques. Pour les récepteurs, il doit être laissé en blanc.

² Produit de la puissance fournie à l'antenne par son gain G_i dans une direction donnée par rapport à une antenne isotrope (gain isotrope ou absolu) (numéro **1.161** du Règlement des radiocommunications).

Nom du champ	Description du champ	Valeurs/unités admissibles	Longueur (maximale)	Observations
network_name	Nom du réseau	Tel que fourni par l'administration/ le propriétaire	30	Indiquer le nom du groupe. Si le radar ne fait pas partie du groupe, laisser cette partie en blanc. 30 caractères au maximum.
synch	Synchronisation avec d'autres radars	«Y» ou «N»	1	Si le radar est synchronisé avec d'autres radars du groupe, insérer le symbole «Y», sinon, insérer le symbole «N». 1 caractère au maximum.
util	Utilisation	«P» ou «N»	1	Dans le cas où le radar a un caractère permanent, insérer le symbole «P», sinon, insérer le symbole «N». 1 caractère au maximum.
lat	Latitude du radar	Latitude (degrés, minutes, secondes) ±DDMMSS -900 000 à +900 000		Latitude de l'emplacement où le radar est installé. Signe + (plus) pour les latitudes nord, signe - (moins) pour les latitudes sud et zéros en tête (le cas échéant) en DD (degrés), MM (minutes) et SS (secondes).
long	Longitude du radar	Longitude (degrés, minutes, secondes) ±DDDMMSS 1 800 000 à +1 800 000		Longitude de l'emplacement où le radar est installé. Signe + (plus) pour les longitudes est, signe - (moins) pour les longitudes ouest et zéros en tête (le cas échéant) en DD (degrés), MM (minutes) et SS (secondes).
site_name	Nom du site	Nom, tel que fourni par l'administration	30	Nom associé au site du radar océanographique. 30 caractères au maximum.
Adm_ref_id	Identificateur unique d'administration	Identificateur, tel que fourni par l'administration	20	Identificateur unique du radar fourni par l'administration. Dans le cas où le radar ne possède pas d'identificateur unique, laisser cette partie en blanc. 20 caractères au maximum.
call_sign³	Indicatif d'appel	Indicatif d'appel	7	Indicatif d'appel utilisé conformément à l'Article 19 du RR. 7 caractères au maximum. Si cette information n'est pas disponible, laisser cette partie en blanc.
email_adm	Contact de l'Administration ou de l'Autorité	Adresse électronique	–	Adresse électronique de la personne responsable de l'assignation de fréquence au radar.

³ Cet élément de données ne doit être notifié que pour les radars d'émission et les radars monostatiques.

Nom du champ	Description du champ	Valeurs/unités admissibles	Longueur (maximale)	Observations
email_op	Contact de l'utilisateur	Adresse électronique	–	Adresse électronique de la personne responsable de l'exploitation du radar.
d_inuse	Date de mise en service	JJ.MM.AAAA	10	Date de mise en service (effective ou prévue, selon le cas) du radar.
d_update	Dernière mise à jour dans la base de données			Cette date ne doit pas être notifiée. Elle sera automatiquement générée par le BR.
op_time	En permanence	«Y» ou «N»	1	Dans le cas où le radar fonctionne sur toute une journée, insérer le symbole «Y», sinon insérer le symbole «N». 1 caractère au maximum.
adm_remark			255	Renseignements complémentaires sur le facteur d'utilisation du radar (par exemple: «15 premières minutes de chaque heure») et tous autres renseignements susceptibles d'être utiles pour la coordination. Total de 255 caractères au maximum.

ANNEXE 3

Exemples de fichiers contenant des renseignements destinés à être soumis dans la base de données océanographiques⁴

1 Exemples de fichiers concernant une première notification

1.1 Format Excel:

Int	Adm	ctry	stn_type	freq_assgn	bdwidth_kHz	eirp_dBW	emi_cls	network_name	synch	util	lat	long	site_name	Adm_ref_id	call_sign	email_adm	email_op	d_inuse	d_update	op_time	adm_remark
A	AUS	AUS	TX	4.463	50.0	22.8	NON--	South01	Y	N	-311306	+1151942	Lancelin	AUS - 009	AXD288	adm@gov.au	user@oper.au	01.05.2014		Y	
A	AUS	AUS	RX	4.465	50.0		NON--		N	N	-375622	+1402725	Blackfellows	AUS - 011		adm@gov.au		01.05.2014		N	15 premières minutes de l'heure
A	AUS	AUS	TX	4.468	50.0	22.8	NON--		N	N	-371944	+1395056	Nova Creina	AUS - 013	VZZ888	adm@gov.au		05.04.2014		N	15 dernières minutes de l'heure
A	AUS	AUS	TR	4.45	50.0	22.8	NON--		N	N	-304204	+1145800	Green Head	AUS - 015	VZZ999	adm@gov.au		12.01.2015		Y	

1.2 Format ASCII:

A,AUS,AUS,TX,4.463,50.0,22.8,NON--,South01,Y,N,-311306,+1151942,Lancelin,AUS - 009,AXD288,adm@gov.au,user@oper.au,01.05.2014,,Y,
A,AUS,AUS,RX,4.465,50.0, ,NON--,N,N,-375622,+1402725,Blackfellows,AUS - 011,,adm@gov.au,,01.05.2014,,N, 15 premières minutes de l'heure
A,AUS,AUS,TX,4.468,50.0,22.8,NON--,N,N,-371944,+1395056,Nova Creina,AUS - 013,VZZ888,adm@gov.au,,05.04.2014,,N, 15 dernières minutes
de l'heure
A,AUS,AUS,TR,4.45,50.0,22.8,NON--,N,N,-304204,+1145800,Green Head,AUS - 015,VZZ999,adm@gov.au,,12.01.2015,,Y,

2 Exemples de fichiers concernant des modifications

2.1 Format Excel:

Int	Adm	ctry	stn_type	freq_assgn	bdwidth_kHz	eirp_dBW	emi_cls	network_name	synch	util	lat	long	site_name	Adm_ref_id	call_sign	email_adm	email_op	d_inuse	d_update	op_time	adm_remark
S	AUS	AUS	TX	4.468	50.0	22.8	NON--		N	N	-371944	+1395056	Nova Creina	AUS - 013	VZZ888	adm@gov.au		05.04.2014		N	15 dernières minutes de l'heure
A	AUS	AUS	TX	4.468	50.0	19.2	NON--		N	N	-371944	+1395056	Nova Creina	AUS - 013	VZZ888	adm@gov.au		10.01.2015		Y	

2.2 Format ASCII:

S,AUS,AUS,TX,4.468,50.0,22.8,NON--,N,N,-371944,+1395056,Nova Creina,AUS - 013,VZZ888,adm@gov.au,,05.04.2014,,N, 15 dernières minutes de
l'heure
A,AUS,AUS,TX,4.468,50.0,19.2,NON--,N,N,-371944,+1395056,Nova Creina,AUS - 013,VZZ888,adm@gov.au,,10.01.2015,,Y,

⁴ Les données figurant dans cette Annexe ne représentent pas des paramètres réels de radars océanographiques et ne sont fournies qu'à titre d'exemple pour faciliter la notification.